



Arc-en-Barrois

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Mairie d'ARC EN BARROIS

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // ☎ 09.70.06.11.06 // mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr

Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du 2 mars 2021

Le Conseil Municipal convoqué le 22 février, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des Fêtes d'Arc en Barrois en raison de l'application des mesures de distanciation imposées par l'épidémie de COVID 19, le mardi 2 mars à 20h30, sous la présidence de Monsieur Philippe FRÉQUELIN, Maire.

Ordre du Jour :

- ✓ Médiathèque : bilan et projets présentés par Mme Hélène MAIRET,
- ✓ Adoption des Comptes de Gestion,
- ✓ Budget principal et Service eau/Assainissement :
 - Présentation et adoption des Comptes Administratifs,
 - Affectation des Résultats,
- ✓ Vote relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales 2021,
- ✓ Autorisation de règlement des factures d'investissement,
- ✓ Point sur les travaux,
- ✓ Protection santé des employés communaux

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Mesdames Maryse GERVASONI, Carole MARTIN et Séverine MIELLE, et Monsieur Matthieu THOUVENIN.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Madame Elodie LORIN est désignée secrétaire de séance.

Les conseillers municipaux présents approuvent et émargent le procès-verbal de la séance du 26 janvier dernier.

Avant de statuer sur l'ordre du jour ci-dessus, le Maire fait part de l'installation d'un centre de vaccination éphémère à Arc en Barrois :

A compter du 11 mars, les jeudis après-midi à la salle des fêtes un centre de vaccination sera mis en place pour les habitants du canton d'Arc. Dans un premier temps réservées aux personnes âgées de plus de soixante-quinze ans, les vaccinations sont prises en charges par les médecins, les infirmières et le pharmacien d'Arc en Barrois. Le Secrétariat de Mairie assurera les inscriptions et l'administratif.

Le nombre de doses sera proportionnel au nombre d'habitants par commune.



MÉDIATHÈQUE : BILAN 2020 ET PROJETS 2021

Après un bref rappel historique de la médiathèque (construction et mise en place), Hélène MAIRET, responsable de la Médiathèque, dresse le bilan de l'année 2020. Malgré une fermeture d'un mois pendant le confinement les prêts sont restés stables, et le portage à domicile est élargi à tous. Désormais les horaires sont adaptés pour permettre aux personnels d'être disponible pour l'encadrement des activités périscolaires en besoin accru de personnel en raison des mesures COVID.

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION

Délibération n° : D202109

Objet de la délibération
Approbation des
Comptes de Gestion
2020

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal pour l'exercice 2020 concernant les budgets suivants :

- Commune d'Arc en Barrois,
- Service d'Eau/Assainissement,

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS Et AFFECTATION DES RÉSULTATS

• BUDGET PRINCIPAL

Objet de la délibération
Approbation
Compte Administratif
Approbation du Compte
Administratif
Affectation du Résultat
Budget Principal
2020

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Philippe FREQUELIN ne
participe pas au vote.

Le compte de gestion ayant été validé, et l'Adjoint délégué aux finances ayant donné lecture du compte administratif 2020 relatif au budget principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte administratif 2020 relatif au budget principal.
- D'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice 159 139.31

B. Résultats antérieurs reportés 466 352.67

(ligne 002 du compte administratif)

C. Résultat à affecter 625 492.18

Solde d'exécution d'investissement

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement - 301 709.33

(D001 si déficit-R001 si excédent)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement -65 187.00

Besoin de financement 366 896.33

AFFECTATION 625 492.18

1-(G) Affectation en réserve R1068 en investissement 366 896.33

2-(H) Report en fonctionnement R002 en fonctionnement 258 595.85

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	953 283,84	G	1 112 423,15
	Section d'investissement	B	481 064,81	H	218 532,39
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	466 352,87 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	39 176,91 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 473 525,56	= G+H+I+J	1 797 308,41
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	549 339,00	L	484 152,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	549 339,00	= K+L	484 152,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	953 283,84	= G+I+K	1 578 776,02
	Section d'investissement	= B+D+F	1 069 580,72	= H+J+L	702 684,39
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 022 864,56	= G+H+I+J+K+L	2 281 460,41

• **SERVICE EAU/ASSAINISSEMENT**

Délibération n° : D202111

Objet de la délibération
 Approbation
 Compte Administratif
 Affectation du Résultat
 Service
 Eau/Assainissement
 2020

A l'unanimité
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Philippe FREQUELIN ne
 participe pas au vote

Le Compte de Gestion ayant été validé, et l'Adjoint chargé des finances ayant donné lecture du compte administratif 2020 relatif au Service Eau/Assainissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Administratif 2020 relatif au Service Eau/Assainissement.
- D'affecter le résultat comme suit :

Résultat d'Exploitation

A. Résultat de l'exercice	-12 970.32
B. Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	148 180.00
C. Résultat à affecter	135 209.68

Solde d'exécution d'investissement

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (D001 si déficit-R001 si excédent)	256 609.50
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	13 109.000

Besoin de financement

0.00

AFFECTATION

1- Affectation en réserve R1068 en investissement	0.00
2- Report en Exploitation R002 en fonctionnement	135 203.68

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 173 588,88	G 160 618,56	G-A -12 970,32
	Section d'investissement	B 190 304,53	H 493 917,60	H-B 303 613,07

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 148 180,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 45 003,57 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 408 896,98	Q= G+H+I+J 802 716,16	=Q-P 393 819,18

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 310 236,00	L 336 494,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 310 236,00	= K+L 336 494,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 173 588,88	= G+I+K 308 798,56	135 209,68
	Section d'investissement	= B+D+F 545 544,10	= H+J+L 830 411,60	284 867,50
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 719 132,98	= G+H+I+J+K+L 1 139 210,16	420 077,18

AUTORISATION DE RÈGLEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT

Délibération n° : D202112

Objet de la délibération
Autorisation de règlement de factures d'investissement

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Alain RENAUDIN ne participe pas au vote

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de régler les factures suivantes (sommes TTC) :

Budget Principal :

Remboursements de cautions, à l'article 165 pour la somme de 1 075 €
SARL ALAIN RENAUDIN, à l'article 2135 pour la somme de 3 945.74 €
LELABDECOM, à l'article 2051 pour la somme de 1 284.00 €
RADIOPROTECTION, à l'article 2158 pour la somme de 970.80 €
TREMOIS-DESCAMP, à l'article 2184 pour la somme de 477.36 €

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

PARC NATIONAL

À la demande de la direction du parc National, le système de chauffage va être complètement renouvelé en tenant compte des réglementations de la rénovation énergétique.

Objet de la délibération

Bâtiment du Parc
Changement de
chauffage

A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire expose l'état défectueux et obsolète du chauffage du bâtiment abritant le siège administratif du Parc National, situé 18/22 rue Anatole Gabeur. Il estime qu'une bonne gouvernance environnementale voudrait que cet équipement soit changé pour un système plus respectueux des économies d'énergies. Il a donc chargé le cabinet « Tendance Architecture » d'effectuer une étude dans ce sens.

Finalement, le choix technique s'est porté sur une pompe à chaleur réversible avec cassettes en plafond. Le Maire précise que la prestation comprendra la dépose des deux chaudières existantes et du matériel afférent ainsi que la création d'une gaine maçonnée pour cacher les groupes extérieurs, à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France. Ce projet est estimé à 101 835 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'opération de changement de chauffage du bâtiment abritant le siège administratif du Parc National, tel que précisé ci-dessus.
- De valider l'estimatif financier à hauteur de 101 835.00 € HT soit 122 202.00 € TTC.
- De solliciter les financeurs institutionnels et autre dans le but de subventionner cette opération.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

SURPRESSEUR SAINT JACQUES

Les travaux ont pris du retard. Une discussion est menée par le Cabinet EUROINFRA, maître d'œuvre, dans le but de trouver un accord entre les deux entreprises intervenant sur site concernant les trappes d'accès.

ACCUEIL DE JOUR :

Les travaux avancent bien. La dalle est achevée et l'échafaudage pour les travaux de toiture doit être installé prochainement.

MAISON PAULIN : RESERVE INCENDIE :

Les travaux de la réserve incendie de la Maison Paulin sont achevés. Reste à réaliser, le revêtement bicouche.

AIRE DE JEUX DU JARDIN DES GARDES :

Des devis sont encore en attente. Le coût sera d'environ 60 000€ et une subvention de 50% de la DETR pourra être demandée. Les entreprises proposent du sol coulé. Guillaume HOFER s'interroge sur la pertinence et le coût de ce type de sol et indique que des dalles souples seraient beaucoup moins onéreuses. La société Martel propose ce type de prestations. Il faut demander un devis. Patrick ZED propose à Guillaume HOFER de rejoindre la commission « aire de jeux » afin d'avoir son expertise sur les éléments techniques.

La commission va se réunir prochainement afin de finaliser le projet.

PROTECTION SANTE DU PERSONNEL COMMUNAL

Les entreprises privées ont pour obligation de proposer à leurs salariés une protection santé. Ce n'est pas encore obligatoire dans La fonction publique, mais ça le saura prochainement.

Patrick ZED s'est occupé du dossier.

Délibération n° : D202114

Objet de la délibération

Mise en place de la participation financière à la protection sociale des agents

A la majorité
Pour : 9
Contre : 2
Abstentions : 0

Frédéric ROSSIGNOL et
Guillaume HOFER votent
contre

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales ;
Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;
Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;
Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Dans l'attente de l'avis du Comité Technique paritaire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De participer à compter du 1^{er} avril 2021, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 12 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Complémentaire Santé labellisée,
- De verser une participation mensuelle de 8 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée

QUESTIONS DIVERSES

➤ **VENTE DE L'ESCALIER DU BAR**

Le deuxième escalier du bar qui a été démonté par le Parc National qui n'a plus d'utilité est mis en vente.

Délibération n° : D202115

Objet de la délibération

Vente escalier du bar

Le Maire explique que, dans le cadre de l'installation des bureaux du Parc National dans l'ancien bar Le Relais, l'escalier intérieur en aluminium a dû être démonté. Cet équipement n'étant plus utilisable par la collectivité, il propose de le mettre en vente.

Après la SARL LEGROS basée à Rochetaillée (52210) offre d'en faire l'acquisition pour un montant de 650.00 € TTC. Cette somme comprend le transport, le matériel étant repris en l'état et sans garantie.

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De vendre l'escalier du bar aux conditions précitées et pour un montant de 650 €.
- D'autoriser le Maire à émettre le titre de paiement.

➤ **CONTRAT SEGILOG**

Délibération n° : D202116

Objet de la délibération
SEGILOG
Convention 2021-2023

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société SEGILOG fournit à la Commune tous les logiciels de gestion depuis 2009. Compte tenu de l'efficacité du service rendu, il propose de renouveler ce contrat pour une durée de trois ans pour un montant annuel de 2 385 € HT pour le droit d'utilisation et de 265 € HT pour la formation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

- De valider pour les années 2018-2019 et 2020 le contrat SEGILOG, pour un montant annuel de 2 385 € HT pour le droit d'utilisation et de 265 € HT pour la formation.
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

➤ **SUBVENTIONS 2021**

Délibération n° : D202117

Objet de la délibération
SUBVENTIONS 2021
US ROUVRES

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante à :

- US ROUVRES : 400 €

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

➤ **DIA pour information**

Vente de la maison Clément WIBAUX à Pierre LANOIX pour 240 000€. Ancienne maison du Crédit Agricole à été vendue à Julien THOMAS pour 15 000€. Pas de préemption.

➤ **SORTIE DE SECOURS DE L'ÉCOLE MATERNELLE**

Suite à la demande des parents d'élèves de l'école maternelle, la porte de sortie de secours va être déplacée. Les travaux seront réalisés durant les vacances de printemps.

➤ **COMMISSION VOIRIE**

La commission voirie devrait se réunir prochainement. Guillaume HOFER en charge de la commission voirie alerte sur de nombreuses rues qui sont en mauvais état. Le Maire lui indique que le budget 2021 prévoit une somme de 35 000€ pour la voirie.

➤ **MARCHE DU TERROIR**

La commission Adhoc se réunit régulièrement afin de mettre en œuvre ce projet pour l'été. Trois dates ont été retenues le 19 juin, le 24 juillet et le 21 août. Le marché aura lieu sur la place du village en semi-

